

Bilan 1 : Evolution du bilan d'approvisionnement de la Belgique en céréales

*par R. Vancoppenolle, Bureau de Coordination Agricole DGA
V. Silvestre, INS*

Les bilans ont pour but de suivre l'évolution de l'approvisionnement et de la consommation du pays en produits agricoles de base ainsi qu'en produits dérivés, principalement à des fins de gestion de marché dans le cadre de la Politique Agricole Commune. Il s'agit d'un « Gentlemen's agreement » entre la Commission représentée par Eurostat et les Etats membres pour permettre à celle-ci de réaliser le bilan communautaire devant servir de base à la mise en place de la gestion des marchés agricoles communautaires pour une campagne déterminée. Le bilan belge, quant à lui, reçoit l'aval des Régions, après concertation de celles-ci avec l'Institut National des Statistiques (INS), avant d'être transmis à Eurostat.

La présente note reprend l'évolution du bilan céréalier belge sur les quinze dernières campagnes. Elle montre l'évolution de ce dernier et permet de déceler les grandes tendances qui le soutiennent. Elle permet d'évaluer les postes du bilan qui risquent d'évoluer fortement suite à la mise en place de nouvelles politiques comme l'introduction des biocarburants par exemple.

1. Méthodologie

Le bilan couvre neuf produits, à savoir :

- le blé tendre et l'épeautre ;
- le blé dur ;
- le seigle et le méteil ;
- l'orge ;
- l'avoine et les mélanges de céréales d'été ;
- le maïs grain ;
- le triticales ;
- le sorgho ;
- et les céréales non dénommées ailleurs (sarrasin, millet, alpeste, ...).

La période observée est la campagne céréalière qui va du 01 juillet au 30 juin de l'année suivante.

Les quantités, exprimées par 1.000 tonnes de grain et calculées pour les divers postes, ont été élaborées de la manière suivante.

Production utilisable : données INS ;

Commerce extérieur : données provenant de la Banque Nationale de Belgique (BNB). Elles comprennent les céréales en grain et les divers produits transformés (farine, malt, ...) convertis en équivalents – grain. La validation des données des échanges intracommunautaires nécessite la comparaison, à l'aide de tableaux-miroir établis à partir des données « COMEXT » transmises par Eurostat, des déclarations d'importation et d'exportation avec les pays partenaires ainsi que diverses autres sources. Il s'agit d'un point très délicat dans l'établissement d'un bilan. En effet, les méthodes de récolte des données Intrastat n'ont pas été uniformisées au sein d'Eurostat d'où l'obligation d'avoir également recours à d'autres sources. Il y a là importante source d'erreurs dont on doit tenir compte.

Stocks : données INS (enquêtes mensuelles des stocks de céréales et des graines oléagineuses). Elles ne concernent que les grains de blé tendre et d'orge stockés

auprès du négoce en céréales et dans les silos portuaires. On ne prend en compte que les stocks portuaires pour les autres céréales (froment dur, maïs et autres céréales). Il peut y avoir, à ce poste, un manque de précision qu'il faut prendre en compte lors de l'élaboration du bilan.

Utilisation intérieure : Ce poste comprend plusieurs ensembles à savoir les semences, les pertes, l'alimentation animale, les usages industriels, la transformation en huile et la consommation humaine.

- *Semences* Les quantités de céréales utilisées comme semence sont calculées à partir des superficies emblavées fournies par les résultats provisoires des recensements agricoles de l'INS multipliées par une densité de semis selon le type de céréales. Les données sur l'autoconsommation à la ferme proviennent du réseau comptable RICA.

- *Pertes* Elles sont estimées par application de coefficients forfaitaires distincts pour la production (2 % pour le maïs et 1 % pour les autres céréales) et les importations nettes de céréales en grain (0,1 %).

- *Alimentation animale* Il s'agit d'un poste obtenu par extrapolation. Il est soustrait, du disponible total (production utilisable + importation + variation de stocks – exportations), les usages internes (semences + pertes + usages industriels + transformation + consommation humaine). Le contrôle de ce poste est effectué à partir des données mensuelles communiquées par le Bureau d'Intervention et de Restitution Belge (BIRB) sur les quantités de froment tendre, d'orge et de maïs utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux. Le calcul de l'autoconsommation à la ferme s'effectue de la même manière que pour les semences.

- *Usages industriels* Les quantités concernent :

le blé et le maïs destinés à la production d'amidons industriels (papiers et cartons, produits pharmaceutiques, amidons estérifiés, enzymes, ...). La source des données se trouve être le -BIRB ;

le blé et la farine de blé utilisés pour la fabrication de glucose et d'isoglucose (même source et la société productrice de ces produits en Belgique, Amylum) ;

l'orge utilisée pour la fabrication de malt d'après les données Prodcum de l'INS sur la production de ce produit.

- *Consommation humaine* Elle est calculée principalement pour les blés tendres et durs. Ces quantités sont estimées à partir des données Prodcum (meunerie) et des données des échanges extérieurs fournies par la BNB. Dans ce calcul, on tient également compte des pertes forfaitaires au niveau des importations. Plus particulièrement pour les blés durs, un contrôle du résultat obtenu et de l'évolution de la tendance de la consommation est réalisé sur base d'une estimation de la consommation des pâtes à partir des données de production Prodcum de l'INS.

Il est présenté, en annexe à la présente note, un exemple de bilan céréales pour la Belgique.

2. Evolution des bilans

Dans cette étude, il ne fut retenu que les principaux postes du bilan et les principales céréales cultivées en Belgique (blé tendre, orge) ainsi que le maïs. Ces céréales sont comparées au total des neuf produits retenus dans le bilan Eurostat. Il est à signaler que le bilan de la campagne 2004 – 2005 est encore un bilan provisoire.

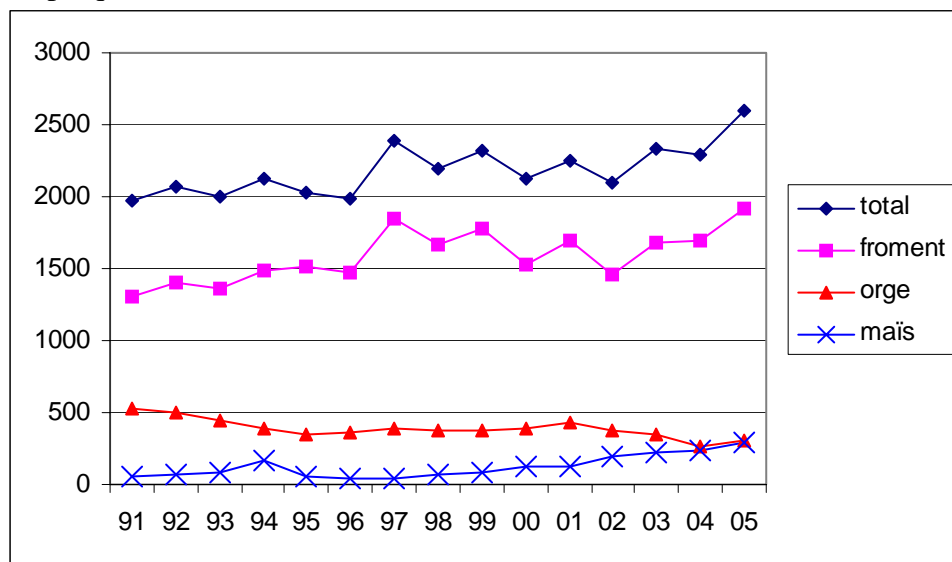
3. Production utilisable

La tendance générale, comme l'indique le graphique 1, montre une augmentation de la production utilisable de graines céréalières tant en froment qu'en maïs. Elle reflète bien la tendance générale à l'amélioration des rendements à l'hectare.

Pour l'orge, on note que la production de cette céréale est assez stable puis décline à partir de la campagne 2002-2003. Une explication se trouve dans une diminution de la production de malt suite à une restructuration de ce secteur et la diminution des exportation vers les pays tiers dès le début des années 1990 ; ces derniers préférant acheter le produit de base et réaliser la valeur ajoutée chez eux.

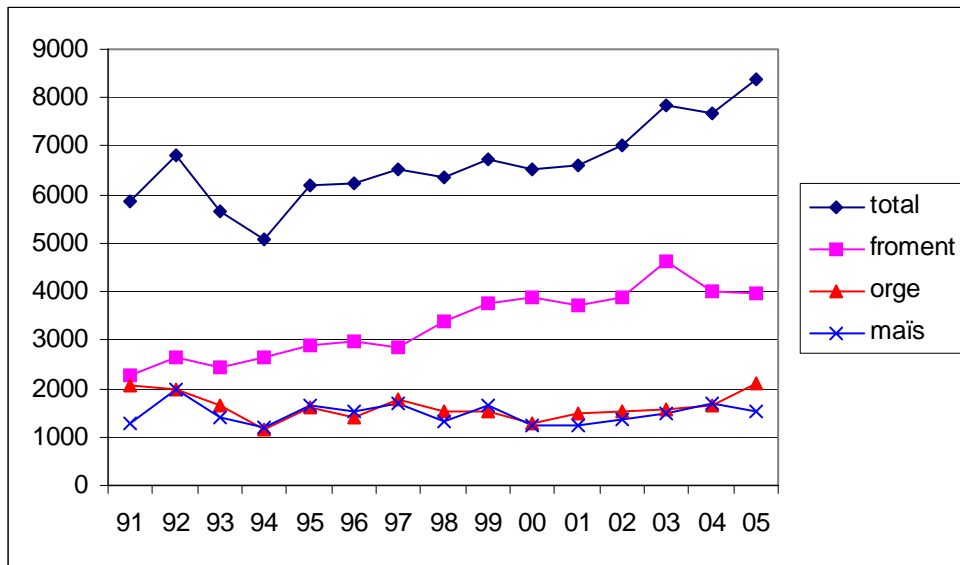
Quant à l'influence de la mise en place de la Réforme de la PAC en 2005 (découplage), elle ne se fait pas encore sentir dans les bilans.

Graphique 1 Production (en 1.000 t.).



4. Commerce extérieur

Graphique 2 Importations (en 1.000 t.).



A l'exception des campagnes 1992-93 et 1993-94, la tendance générale des importations pour l'ensemble des céréales et pour celles du froment est haussière. Ces importations sont soutenues par la transformation, tout particulièrement l'alimentation animale.

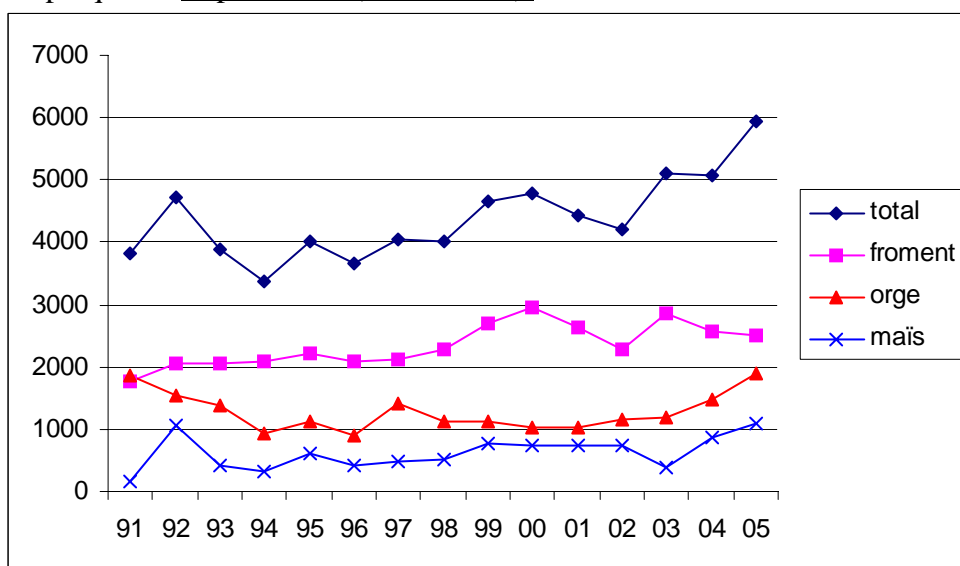
Les importations d'orge et de maïs fluctuent dans une fourchette entre 1 et 2 mio tonnes et sont assez stables.

Au niveau des exportations, l'évolution des tendances est la même que celle des importations. La baisse des exportations d'orge (moins de malt à l'exportation comme déjà dit dans la partie production) et de maïs explique cette chute des exportations du début des années 1990. Cette baisse se répercute sur le niveau des importations comme vu au graphique précédent.

La tendance est assez stable pour les exportations d'orge et de maïs

Il est à noter que la majorité des exportations céréalières belges sont des produits transformés, tout particulièrement des farines du malt et des aliments pour bétail.

Graphique 3 Exportations (en 1.000 t.).



Il est intéressant d'observer la part du commerce intracommunautaire dans les échanges commerciaux de la Belgique. Le tableau ci-après présente le pourcentage des échanges intracommunautaires par rapport aux échanges globaux pour les trois dernières campagnes.

Echanges intra-communautaires (en %).

Importations.

Campagne	Total	Froment	Orge	Maïs
2002 – 03	89,8	79,8	99,8	92,2
2003 - 04	86,3	89,3	99,9	80,0
2004 - 05	93,5	92,6	99,9	94,3

Exportations

Campagne	Total	Froment	Orge	Maïs
2002 - 03	63,8	64,3	29,3	94,2
2003 – 04	64,8	70,2	29,3	93,7
2004 - 05	61,4	71,2	19,3	96,0

La quasi totalité des importations belges sont d'origine intracommunautaire.

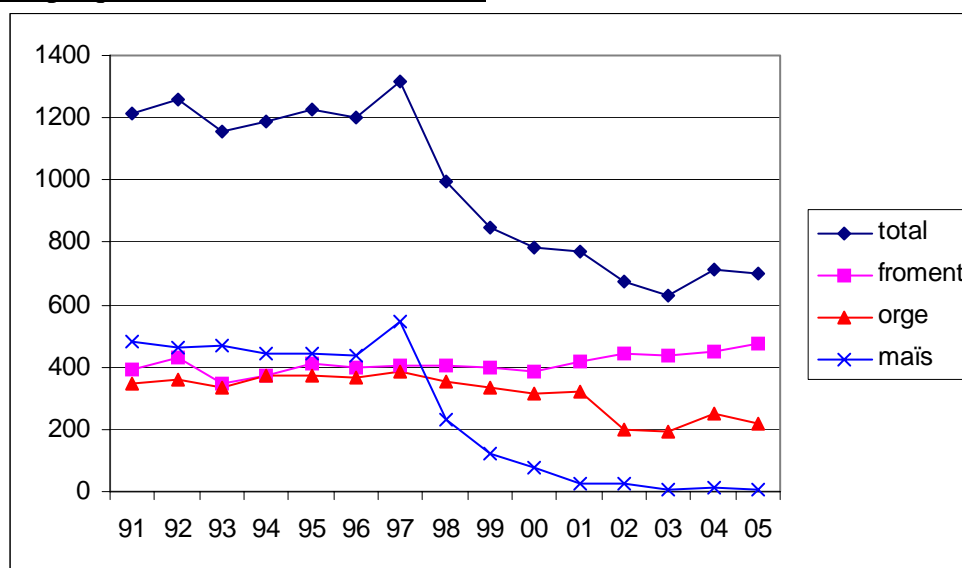
Par contre, pour les exportations, la faible part des orges est due au fait que la majeure partie de ceux-ci sont exportées sous forme de malt vers les pays tiers. La même constatation est à faire, dans de moindres proportions, pour les froments. Ceux-ci sont exportés sous forme de farine.

Nos principaux partenaires dans l'UE-25 sont la France, les Pays Bas, l'Allemagne et la Grande Bretagne. Ils représentent à eux seuls 90 % du commerce intracommunautaire.

5. Industrie de transformation

Les données reprises sont celles de l'industrie de transformation à l'exception de la meunerie dont les quantités sont reprises dans « consommation humaine ».

Graphique 4 Industrie (en 1.000 t.) .



L'emploi des céréales dans l'industrie de transformation se répartit principalement selon les destinations suivantes :

- froments et maïs fabrication des amidons, du glucose et de l'isoglucose ;
- orges fabrication des malts.

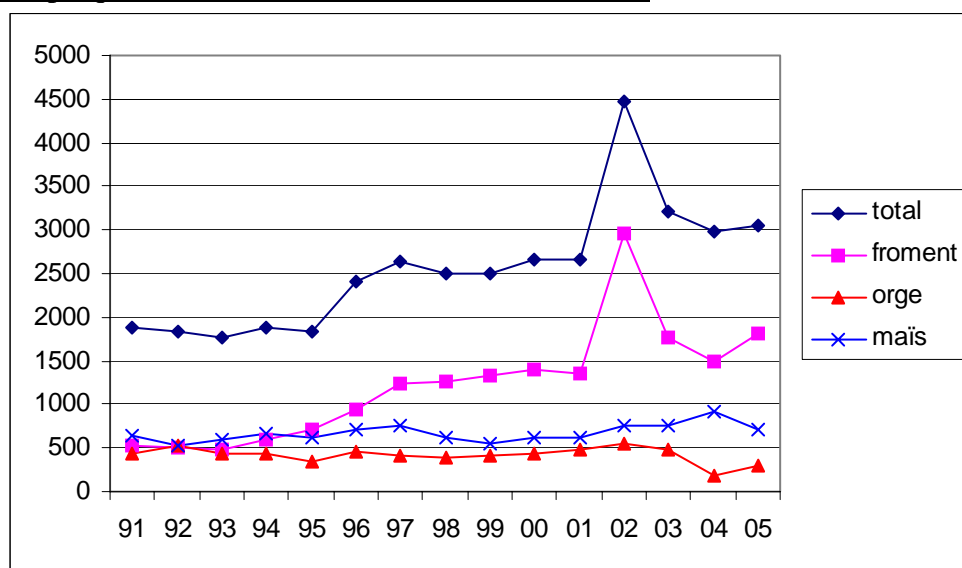
La part des céréales dans ce poste diminue fortement en fin des années 90. Cette diminution s'explique par le passage, dans le secteur de l'industrie de l'amidon et du glucose, du maïs aux froments. Il en a découlé une chute des besoins en maïs et une légère augmentation de ceux en blés qui deviennent la céréale de base pour cette industrie..

Dans le cas de l'orge, le déclin de la malterie vers l'exportation est visible et devient marquant au début des années 2000. Cependant, les besoins nationaux en malt ont permis d'éviter un plus fort déclin de l'emploi de cette céréale.

6. Alimentation animale

L'alimentation animale comprend, à la fois, la production d'aliments composés et l'auto-alimentation à la ferme.

Graphique 5 Alimentation animale (en 1.000 t.).

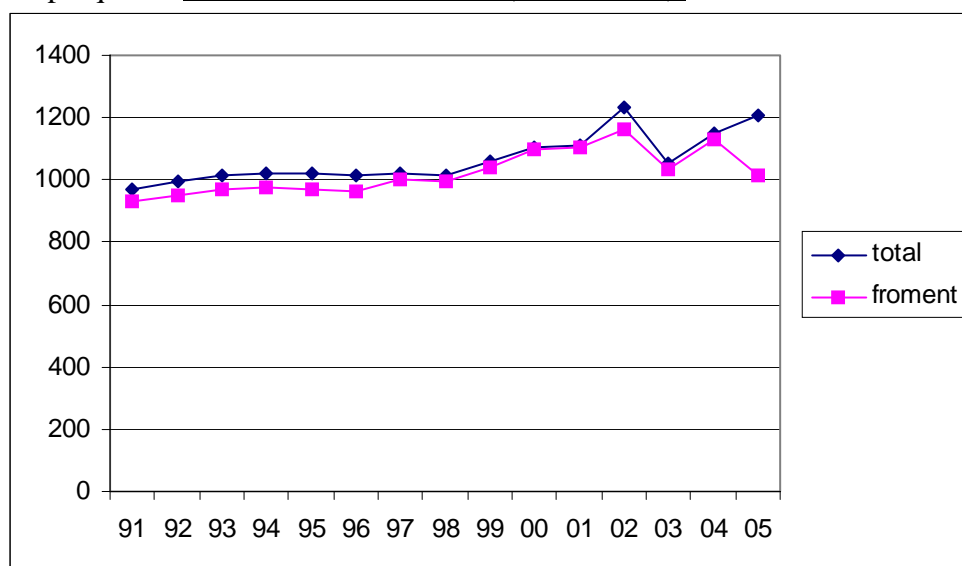


La tendance générale pour l’approvisionnement en céréales pour l’alimentation animale en Belgique est haussière pour les blés fourragers et, dans une moindre mesure, le maïs. De stable, la consommation des orges tend à baisser. Ce bilan provenant des extrapolations des autres postes, le pic de la campagne 20010-002 est à prendre avec réserve.

7. Consommation humaine

La quasi-totalité des céréales destinées à la consommation humaine provient des blés panifiables. Le reste est surtout composé des blés durs destinés à la fabrication de pâtes. Le graphique 6 reprend les données en grains de la principale céréale consommée. Pour l’estimation de la consommation par habitant, il faut remettre cette donnée en farine via un coefficient qui tourne autour de 71 %. Ceci amène cette consommation aux alentours de 71 kg de farine par habitant.

Graphique 6 Consommation humaine (en 1.000 t.).

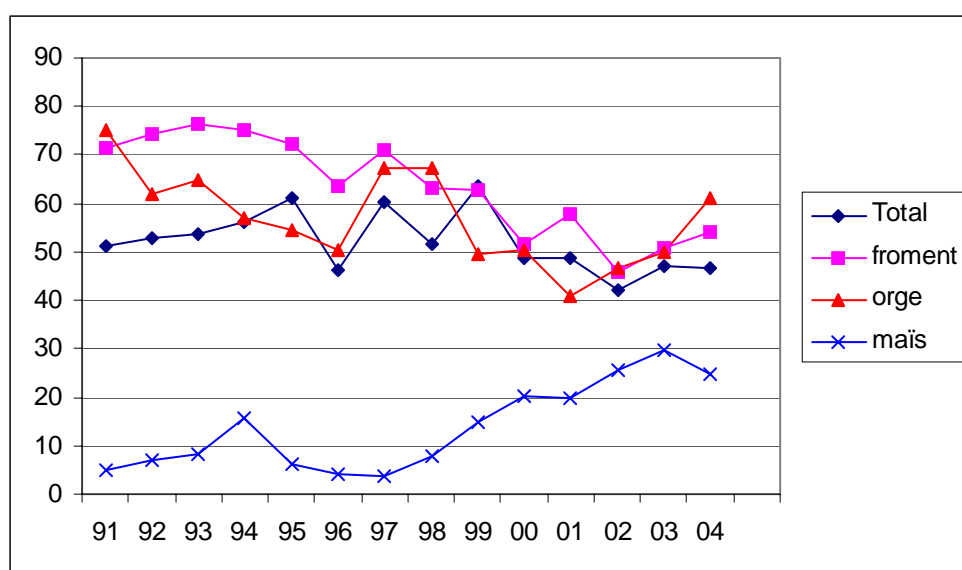


D'une façon générale, les quantités destinées à la consommation humaine sont restées assez stables quoiqu'en légère augmentation à partir de 2000 – 2001. Ce poste joue donc un rôle mineur dans l'évolution des bilans de ces quinze dernières campagnes.

8. Taux d'auto-provisionnement de la Belgique en céréales.

Les degrés d'auto-provisionnement en céréales sont les rapports, exprimés en pourcentage, entre leur production indigène et leurs utilisations intérieures. Ils indiquent dans quelle mesure la production céréalière indigène permet de couvrir l'ensemble des besoins ou les utilisations totales intérieures du pays.

Graphique 7 Auto-provisionnement céréalier (en pourcent).



L'auto approvisionnement en céréales tend à diminuer du fait d'une augmentation des besoins de l'industrie en général. A l'heure actuelle, il avoisine les 50 pourcent pour l'orge et le blé. Toute demande supplémentaire pour ces céréales (surtout le blé pour le bio-éthanol) aura, comme conséquence une augmentation de notre dépendance extérieure tant intra qu'extra-communautaire. La relance de la production de maïs en Belgique a eu, quant à elle, comme conséquence un meilleur approvisionnement national qui reste cependant fortement déficitaire.

9. Conclusions

Les tendances qui se sont manifestées en Belgique à partir des années 95, se sont confirmées telles que décrites dans cette note.

A politique constante, ces tendances devraient se maintenir ou, tout au moins, se stabiliser. Cependant, la mise en place d'une politique des biocarburants par la Commission européenne changera la donne. Son application en Belgique, avec le développement du bio-éthanol dont la majeure partie proviendra des céréales, aura comme conséquence une demande accrue, vu notre auto-provisionnement de 50 pourcent en céréales qui ne pourra être satisfaite que par

une augmentation des importations provenant de nos partenaires européens (surtout France et Allemagne) mais aussi de pays tiers tout particulièrement ceux de la Mer Noire (il est à noter qu'une des usines programmées est située au port céréalier de Gand où ces importations pourront se faire).

Cette politique aura aussi des répercussions au niveau des emblavements. On pourrait voir les superficies céréalières augmenter surtout grâce à la prime culture énergétique de 45 €/ha.

La mise en place de cette nouvelle industrie aura également des conséquences pour l'industrie de fabrication d'aliments composés pour bétail. Il y aura concurrence entre ces deux industries pour l'approvisionnement en céréales de base (peut-être au profit du maïs pour incorporation dans les aliments composés). Cependant, une production importante de gluten par l'industrie des bio éthanols amènera à son emploi plus intensif dans l'alimentation animale. Cela devrait avoir deux conséquences à savoir :

- un meilleur bilan protéinique européen ;
- un remplacement de certaines importations céréalières, améliorant ainsi le

bilan (la production de gluten n'est pas comptabilisée dans le bilan céréalier).

Les premières conséquences de cette nouvelle politique ne devraient apparaître que lors de l'élaboration du bilan 2006 – 2007.

Un autre aspect du bilan devra être développé dans l'avenir. Il s'agit de l'emploi des céréales à la ferme. A l'heure actuelle, cet aspect provient des données RICA. Elles semblent sous-évaluées. De plus, le développement de l'emploi de céréales à des fins énergétiques se développe. Il n'est pas pris en compte actuellement. Il serait bon qu'un modèle économétrique simple puisse être conçu afin d'intégrer tous ces paramètres dans le bilan ferme.

Enfin, un vœu pieux belge est à rappeler. Il s'agit d'une harmonisation des critères Intrastat par Eurostat. Cela permettrait d'avoir des données plus fiables sur les échanges commerciaux.

CÉRÉALES

PAYS : BELGIQUE

TABLEAU 1 : BILAN DÉFINITIF

1000t

ANNEE : 2003/2004

Date de retour : 15/02/2005

(année campagne : 01/07-30/06)

		BLÉ TENDRE	BLÉ DUR	SEIGLE & MÉTIEL	ORGE	AVOINE & M.C.E. *	MAIS GRAIN	TRITICALE	SORGHO	CÉRÉALES N.D.A. **	BLÉ TOTAL	CÉRÉALES sauf BLÉ	CÉRÉALES TOTAL
12	PRODUCTION UTILISABLE	1.692,933	0,000	2,991	270,587	45,195	235,376	46,840	0,000	0,000	1.692,933	600,989	2.293,922
20	IMPORTATIONS	3.544,740	451,072	171,082	1.640,838	54,092	1.709,112	3,453	48,600	61,127	3.995,812	3.688,304	7.684,116
25	- dont de EUR 15	3.165,654	171,363	171,024	1.640,159	54,092	1.367,760	3,453	27,344	27,590	3.337,017	3.291,422	6.628,439
	RESSOURCES = EMPLOIS	5.237,673	451,072	174,073	1.911,425	99,287	1.944,488	50,293	48,600	61,127	5.688,745	4.289,293	9.978,038
30	EXPORTATIONS	2.272,766	290,502	19,481	1.471,279	18,428	975,477	1,022	4,961	17,706	2.563,268	2.508,354	5.071,622
35	- dont vers EUR 15	1.595,307	286,907	19,446	430,566	17,554	914,360	1,022	4,896	17,493	1.882,214	1.405,337	3.287,551
	STOCKS DE DÉBUT	190,111	13,606	-	29,622	-	33,380	-	-	15,637	203,717	78,639	282,356
	- dont marché	165,545	13,606	-	23,320	-	33,380	-	-	15,637	179,151	72,337	251,488
40	STOCKS DE FIN (1)	177,894	18,740	-	26,409	-	58,141	-	-	2,605	196,634	87,155	283,789
42	- dont marché	154,910	18,740	-	20,792	-	58,141	-	-	2,605	173,650	81,538	255,188
45	VARIATION DES STOCKS (1)	-12,217	5,134	-	-3,213	-	24,761	-	-	-13,032	-7,083	8,516	1,433
17	- dont marché	-10,635	5,134	-	-2,528	-	24,761	-	-	-13,032	-5,501	9,201	3,700
50	UTILISATIONS INTÉRIEURES	2.977,124	155,436	154,592	443,359	80,859	944,250	49,271	43,639	56,453	3.132,560	1.772,423	4.904,983
51	- SEMENCES	35,288	-	0,095	4,487	0,841	0,729	1,146	-	-	35,288	7,297	42,585
52	- dont auto-consommation à la ferme	0,179	-	0,322	0,104	0,925	-	-	-	-	0,179	1,351	1,530
53	- PERTES	18,201	0,161	0,182	2,875	0,488	5,441	0,471	0,044	0,043	18,362	9,544	27,905
54	- dont à la ferme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
55	- ALIMENTATION ANIMALE	1.495,971	-	138,299	182,986	79,531	928,414	47,655	43,595	56,410	1.495,971	1.476,889	2.972,860
56	- dont origine indigène	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
57	- dont auto-consommation à la ferme	42,604	-	0,011	32,079	17,882	8,497	22,766	-	-	42,604	81,235	123,839
58	- dont importée de EUR 15	-	-	138,288	-	-	-	-	-	-	-	-	-
60	- USAGES INDUSTRIELS	451,802	-	-	252,892	-	9,666	-	-	-	451,802	262,558	714,360
61	- dont alcool	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
62	- dont bière	-	-	-	252,892	-	-	-	-	-	0,000	252,892	252,892
65	- TRANSFORMATION (huile)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,000	0,000
70	- CONSOMM. HUMAINE (brute)	975,862	155,275	16,017	0,119	0,000	-	-	-	-	1.131,137	16,136	1.147,273
72	- dont auto-consomm. chez les producteurs	2,222	-	-	0,119	0,000	-	-	-	-	2,222	0,119	2,341
71	CONSOMM. HUMAINE (nette)	697,039	110,910	11,441	0,071	0,000	-	-	-	-	807,949	11,512	819,461

*Mélange de céréales d'été / ** Non dénommées ailleurs

